

**AVIS DE PUBLICITE
2025UTIMA002**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST**

COMMUNE DE VENDRESSE (08)

Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Le site à valoriser se situe à VENDRESSE à 50 ml en aval du pont de l'écluse n°2 de La Cassine au PK 17.050 du Canal des Ardennes versant Meuse en rive gauche.

Il s'agit d'un mur de quai équipé de dispositifs d'amarrage situé à proximité immédiate de la vélo-route de la voie verte Sud Ardennes.

Le présent appel à projets, vise à sélectionner un opérateur économique pour développer une activité saisonnière d'hébergement insolite de type bateau ou vedette fluviale.

Publié le	3 mars 2025
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	Date : 4 avril 2025 Heure : 12h00
Objet de l'occupation	Occupation d'un plan d'eau du domaine public fluvial d'une surface d'environ 240 m ² avec mise à disposition d'un linéaire d'environ 60 mètres de quai pour une activité saisonnière d'hébergement insolite de type bateau ou vedette fluviale.
Lieu	Commune : 08160 VENDRESSE Adresse : 50 ml en aval du pont de l'écluse n°2 de La Cassine Références cadastrales : section OK non cadastrée PK : 17.050 Canal des Ardennes versant Meuse en rive gauche ID Observado : 63925
Activité(s) pouvant être exercée(s)	Location touristique saisonnière d'hébergement insolite de type bateau ou vedette fluviale.
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement	Voir photos Mur de quai équipé de dispositifs d'amarrage situé à proximité immédiate de la vélo-route de la voie verte Sud Ardennes.
Restrictions	Pas de borne à eau ni de borne électrique existante sur le site. Les investissements liés aux éventuels besoins spécifiques au projet (borne, équipements et dispositifs divers) ne pourront être financés par VNF. Ils resteraient donc à la charge du porteur de projet.

Type d'autorisation délivrée
Conditions financières
générales

Convention d'Occupation Temporaire
Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement.
[Bulletin officiel des actes n°104 du 06 novembre 2024 - VNF](#)

Date de disponibilité
prévisionnelle du bien

Immédiate.

Durée de la COT

Un an à compter de la date de signature de la convention.

Critères de sélection

Les critères seront considérés en fonction :
Du montant de la redevance proposée,
De la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques),
De la nature et du montant des investissements,
De la solidité financière du projet.

Négociation
Pièces à fournir

Oui dans la limite basse des tarifs nationaux de VNF.
Courrier de demande d'occupation du domaine public fluvial, Statuts et Kbis (si société),
La(es) pièce(s) d'identité des gérants et/ou des signataire(s) de l'acte,
Une attestation d'assurance,
Fiche client renseignée,
Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
Autorisation de la commune de Vendresse pour le stationnement du bateau,
Descriptif de l'état du ou des bateaux (intérieur/extérieur + photos),
Certificat d'immatriculation + certificat communautaire du ou des bateaux au nom du demandeur,
Certificat de conformité du système d'assainissement autonome des eaux usées, délivré par un organisme de contrôle,
Un sondage de coque du bateau de moins de 10 années attestant de la conformité et de la flottabilité,
Descriptif du projet ou de l'activité envisagée,
Projet de programmation du planning de location, fréquence,
Un plan d'affaires ou business plan,
Une offre de prix :

[Bulletin officiel des actes n°104 du 06 novembre 2024 - VNF](#)

Dépôt des candidatures
Modalités de transmission

La demande est à rédiger en français et à envoyer par voie électronique à :

ap-ami.dtne@vnf.fr

en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité.

Ou par courrier postal à l'adresse suivante :

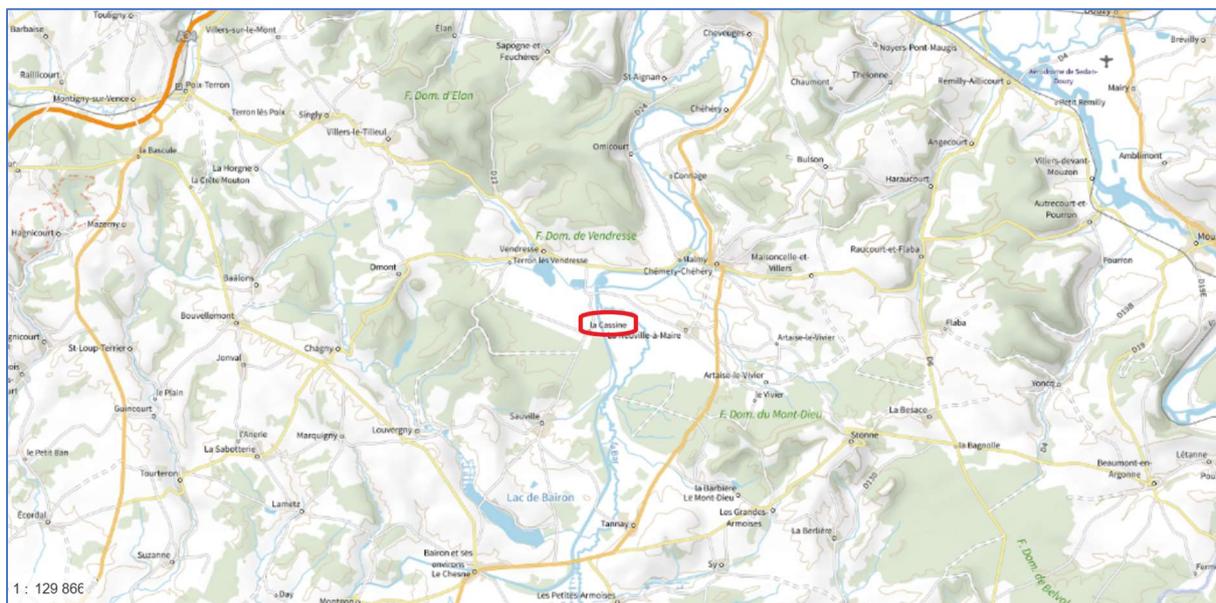
VNF DTNE
UTI Meuse-Ardennes
2 Avenue de Montcy-notre-Dame
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

en indiquant sur l'enveloppe :

NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE ET L'HORAIRE LIMITEES DE REMISE DES OFFRES ainsi que le n° de l'avis publicité concerné et sur votre courrier en objet.

**Service à contacter pour
renseignement**

Voies navigables de France
UTI Meuse-Ardennes
2 Avenue de Montcy-Notre-Dame
08000 Charleville-Mézières
Tél : 03.24.33.20.48
Mail : uti.meuse-ardennes@vnf.fr



Plan de situation



Emplacement de l'appel à projet



Dimension de l'appel à projet